



Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole à Madagascar – Phase II (PAPAM 2)

SERVICES DE CONSULTANTS

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

RELANCE

N° 002-2026/MiASA/SG/PAPAM 2/CN/p.m.

RECRUTEMENT D'UN(E) (01) ASSISTANT(E) TECHNIQUE AU FONDS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS L'ANIMATION DU DIALOGUE SECTORIEL

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MiASA) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'AFD), et a l'intention d'utiliser celui-ci pour effectuer les paiements au titre du Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole à Madagascar – phase II (PAPAM 2).

Les Services de consultants auront pour objet l'assistance technique au Fonds de développement agricole (FDA) et au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MiASA) dans l'animation du dialogue sectoriel. Cette assistance technique mobilisera un-e expert-e national-e en appui au FDA (60 H/M) pour accompagner sa vision stratégique à horizon 2030 et la mise en œuvre de son code de financement ; un-e expert-e en appui perlé, spécialiste des questions de finance rurale/agricole (42 H/M) pour optimiser et déployer les outils de financement auprès des Exploitations Agricoles Familiales (EAF) ; et un-e expert-e national-e en appui au MiASA/dialogue sectoriel (30 H/M) pour l'animation du dialogue entre le Ministère et les PTF d'une part (animation et suivi de la Plateforme de Coordination Sectorielle Développement Rural PCS-DR) ; et accompagner le MiASA à la structuration et au développement de sa vision stratégique à l'horizon 2030. Il n'est pas prévu de mission de back-stopping dans le cadre du présent Appel.

La prestation a pour objectif général de contribuer à l'amélioration durable et à la résilience des systèmes agropastoraux à Madagascar, à travers le déploiement d'activités dans 20 communes d'intervention, et l'accompagnement des structures d'appui au secteur rural.

A cet effet, les attributions attendues dans le cadre de l'assistance technique consistent à :

- Appui au FDA dans son accompagnement à une redevabilité accrue vis-à-vis de ses tutelles et des partenaires au développement, dans la perspective de contribuer à la mise en œuvre de son plan stratégique pour la période 2025-2030.
- Appui au FDA pour renforcer son dispositif opérationnel de mise en œuvre et de suivi des outils financiers déployés, en lien avec son nouveau code de financement : amélioration/adaptation du manuel des opérations et des partenariats, guide de partenariat avec les institutions financières, etc.
- Appui à l'animation du dialogue sectoriel avec les différents partenaires au développement mobilisés sur les questions de développement rural, avec un focus particulier sur (i) l'agroécologie; (ii) les dispositifs de financement de l'agriculture à Madagascar; et (iii) la valorisation des services de conseil agricole en tant qu'investissements immatériels.

Les termes de référence seront intégrés dans la demande de proposition, transmises aux soumissionnaires retenus à l'issue de l'Appel à manifestation d'intérêt, permettront de préciser les actions envisagées.

Le MiASA invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus. Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux **Bureaux d'études**.



Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement/Consortium. Un Candidat, qu'il agisse individuellement ou en tant que membre d'un groupement ou consortium, ne peut présenter qu'une seule candidature. La participation à plusieurs candidatures, sous quelque forme que ce soit, entraînera le rejet de toutes les candidatures impliquées. En revanche, cette restriction ne s'applique pas aux sous-traitants, qui peuvent être proposés dans plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

– une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

– une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) invite les candidats admissibles à soumettre un dossier de manifestation d'intérêt comprenant :

- Une lettre de manifestation d'intérêt mentionnant l'objet de la prestation ;
- Les documents administratifs : carte d'immatriculation fiscale et carte statistique à jour
- Les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services

A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ; au regard des quantitatifs de mobilisation des experts-mois
- De la nature des Services : prestations d'assistance technique, animation du dialogue sectoriel ;
- Du domaine et de l'expertise technique : conseil agricole, conseil technico-économique, accompagnement à la transition agroécologique, dispositifs de financement de l'agriculture ;
- Du contexte géographique et de la connaissance des acteurs institutionnels à Madagascar.

Le Client examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- Expériences similaires, dans des contextes de mise en œuvre de projets sous maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire;
- Expériences avec des partenaires issus de la société civile, de la recherche ou du secteur privé.

En cas de Groupement/Consortium, son mandataire ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

Le MiASA dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées au plus tard le **02 juin 2026** à l'adresse ci-dessous,

Monsieur ANDRY NAJORO Solofodimbiniaina , Coordonnateur National PAPAM 2

Par Courriel : procurement.papam2@gmail.com

Ou à l'adresse Enceinte BVPI – Ex-Projet PRADA GIZ - Nanisana, 101 Antananarivo

Avec la mention « RECRUTEMENT D'UN(E) (01) ASSISTANT(E) TECHNIQUE AU FONDS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS L'ANIMATION DU DIALOGUE SECTORIEL – AMI N° 002-2026/MiASA/SG/PAPAM 2/CN/p.m.»



Les manifestations d'intérêt doivent inclure une déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale. Le canevas correspondant doit être demandé par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, pendant les heures de bureau..

Antananarivo, le **13 MAI. 2026**

Le Coordonnateur National



ANDRY NAJORO Solofodimbiniaina
Ingénieur Agronome